

ANNEXE II

MODÈLES POUR LES ICP DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d' affaires absolu (3) Monnaie	Part du chiffre d' affaires (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17) OUI/ NON	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N (18) Pourcentage	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie, année N-1 (19) Pourcentage	Catégorie (activité habitante) (20) H	Catégorie «(activité transitoire)» (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/ NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI/ NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/ NON	Économie circulaire (14) OUI/ NON	Pollution (15) OUI/ NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/ NON					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Activité 1 (1)				%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		H	
Activité 2			%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	%			

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d' affaires absolu (3) Monnaie	Part du chiffre d' affaires (4) %	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N (18) Pourcentage	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) Pourcentage	Catégorie (activité habilitante) (20) H	Catégorie «(activité transitoire)» (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/ NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI/ NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/ NON	Économie circulaire (14) OUI/ NON	Pollution (15) OUI/ NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/ NON	Garanties minimales (17) OUI/ NON					
Activité 3			%																		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)			%																		
Total (A.1 + A.2)			%													%		%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)			%																		
Total (A + B)			%																		

(1) L'activité 1 est entièrement éligible à la taxinomie, mais seulement en partie alignée sur celle-ci. Elle peut donc être déclarée à la fois sous A1 et sous A2. Toutefois, seule la part déclarée sous A1 peut être comptabilisée comme alignée sur la taxinomie dans l'ICP du chiffre d'affaires de l'entreprise non financière.

La colonne 21 doit contenir des activités transitoires qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

Pour les activités figurant sous A2, l'entreprise non financière peut choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17.

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d' affaires absolu (3) Monnaie	Part du chiffre d' affaires (4) %	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales (17) OUI/ NON	Part du chiffre d' affaires alignée sur la taxinomie, année N (18) Pourcentage	Part du chiffre d' affaires alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) Pourcentage	Catégorie (activité habilitante) (20) H	Catégorie «(activité transitoire)» (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/ NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI/ NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/ NON	Économie circulaire (14) OUI/ NON	Pollution (15) OUI/ NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/ NON					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Activité 1 ⁽¹⁾				%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		H	
Activité 2			%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	%			

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d' affaires absolu (3) Monnaie	Part du chiffre d' affaires (4) %	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie, année N (18) Pourcentage	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie, année N-1 (19) Pourcentage	Catégorie (activité habitante) (20) H	«(activité transitoire) » (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/ NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI/ NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/ NON	Économie circulaire (14) OUI/ NON	Pollution (15) OUI/ NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/ NON	Garanties minimales (17) OUI/ NON					
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)			%																		
Total (A.1 + A.2)			%														%	%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)			%																		
Total (A + B)			%																		

(1) L'activité 1 est entièrement éligible à la taxinomie, mais seulement en partie alignée sur celle-ci. Elle peut donc être déclarée à la fois sous A1 et sous A2. Toutefois, seule la part déclarée sous A1 peut être comptabilisée comme alignée sur la taxinomie dans l'ICP du chiffre d'affaires de l'entreprise non financière.

Pour les activités figurant sous A2, l'entreprise non financière peut choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17.

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CapEx absolues (3) Monnaie	Part des CapEx (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N (18) Pourcentage	Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) Pourcentage	Catégorie (activité habilitante) (20) H	Catégorie (activité transitoire) (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) &	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/N ON	Adaptation au changement climatique (12) OUI/N ON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/N ON	Économie circulaire (14) OUI/N ON	Pollution (15) OUI/N ON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/N ON	Garanties minimales (17) OUI/N ON				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Activité 1 ⁽¹⁾			%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		H	
Activité 2			%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%			

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	OpEx absolues (3) Monnaie	Part des OpEx (4) %	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)		Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N (18) En pourcentage	Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (19) En pourcentage	Catégorie (activité habitante) (20) H	Catégorie (activité transitoire) (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI/NO N	Adaptation au changement climatique (12) OUI/NO N	Ressources aquatiques et marines (13) OUI/NO N	Économie circulaire (14) OUI/NO N	Pollution (15) OUI/NO N	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI/NO N				
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)			%																
Total (A.1 + A.2)			%													%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)			%																
Total (A + B)			%																

(1) L'activité 1 est entièrement éligible à la taxinomie, mais seulement en partie alignée sur celle-ci. Elle peut donc être déclarée à la fois sous A1 et sous A2. Toutefois, seule la part déclarée sous A1 peut être comptabilisée comme alignée sur la taxinomie dans l'ICP des CapEx de l'entreprise non financière.

Pour les activités figurant sous A2, l'entreprise non financière peut choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17.